**Pièces constitutives d’un dossier de demande d’une attestation d’attribution de parcelle des suites d’une attribution :**

⇒ Demande timbrée à 200 FCFA (timbre fiscal) adressée au RDPF territorialement compétent ;

NB. : préciser la situation matrimoniale du demandeur

⇒ Original

* + - * du papillon d’Attribution ou
      * de la Fiche d’Attribution Provisoire

⇒ Photocopie légalisée de la pièce d’identité :

* + - * Carte d’Identité ou
      * Passeport ou
      * Permis de conduire ou
      * Récépissé de reconnaissance ou
      * Registre du commerce et statuts

⇒ Les photocopies des reçus de paiement de la Taxe de Jouissance

NB : les originaux des reçus de paiement de la Taxe de Jouissance sont présentés au dépôt et restitués ensuite au titulaire des droits.

⇒ Les reçus de paiement de la Taxe de Résidence des trois (03) dernières années

⇒ Un (01) Timbre Fiscal de 500 FCFA